

# GRMHST

## Journée étude de cas 3 octobre 2024

Cas du Cyto Mégalo Virus dans le milieu du soin et de la petite enfance,  
reconnaissance en tant que maladie professionnelle ?

---

LÉONIE ZANELLA

INFIRMIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL ET SANTÉ MENTALE

Madame M. , 45 ans

Mère de 2 enfants (14 et 12 ans)

Infirmière puéricultrice au service  
des urgences pédiatriques /  
néonatalogie

Services 12h jours / nuits

20 ans d'expérience



# MARS 2024

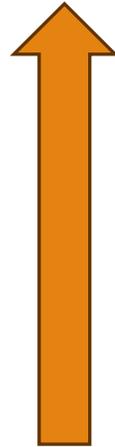
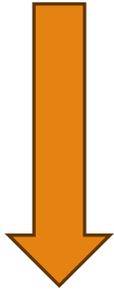
---

Symptômes grippaux

Consultation médecin généraliste => arrêt de travail pour grippe

Mais :

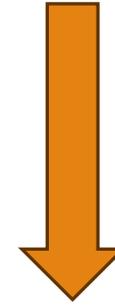
- persistance des symptômes grippaux + mal de gorge
- fatigue ++
- douleurs dans le bras et l'épaule
- essoufflement
- malaises répétés + brèves pertes de connaissance



Scanner

Salle de déchochage / SAUV

Transfusion sanguine



**SOINS INTENSIFS**

**11 jours**

# Que s'est-il passé ?

- persistance des symptômes grippaux + mal de gorge
- fatigue ++
- douleurs dans le bras et l'épaule
- essoufflement
- malaises répétés + brèves pertes de connaissance

Salle de déchocage / SAUV

Transfusion sanguine

=> Rupture de la rate

=> Cytomégalovirus

# Le Cytomégalovirus ou CMV

---

Virus de la famille des Herpès virus

Très contagieux par contact avec des sécrétions biologiques : urine, salive, larmes, sécrétions nasales ou vaginales, sperme, lait maternel, sang

Les enfants < 3 ans représentent la source d'infection la plus fréquente



# Le Cytomégalovirus ou CMV

---

## Symptômes

Le plus souvent asymptomatique

- fièvre et fatigue pendant 2 à 12 semaines
- maux de tête
- douleurs musculaires
- pharyngite



# Le Cytomégalovirus ou CMV

---

## Cas de Mme M.

Méconnaissance des symptômes par l'équipe médicale

Retard dans la prise en charge : non intervention du samu qui a conduit à une crise d'angoisse et 5h aux urgences dans le couloir

Sérologie charge virale = 8991



# Prévention

---

→ Au travail, respect des règles d'hygiène

- lavage et désinfection des mains
- port des gants lors des soins même basiques
- désinfection du matériel de soin et des locaux

→ En général

- rapports sexuels protégés
- ne pas s'asseoir sur la cuvette des toilettes publics

Comment Mme M. s'est-elle  
contaminée?

# Démarches entreprises

- ➔ Déclaration d'accident auprès de son employeur
- ➔ 1<sup>er</sup> contact avec l'assurance par courrier  
« *Information relative à une décision d'inaptitude* »
- ➔ Consultation avec le médecin du travail pour organisation du retour au travail
- ➔ Retour progressif
  - 50% juin 2024 6h/jour (d'abord en thérapeutique), puis 8h, puis 12h
  - 60% dès septembre
  - 80% depuis octobre

## Maladie professionnelle selon Art. 9 LAA

### Protocole (Informations relatives à une décision d'inaptitude / Art. 82 OPA)

N° dossier.:

Assuré/e:

Informations personnelles par:

Date:

En vertu de l'art. 82 de l'Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), j'ai reçu un conseil personnalisé de la part de la Vaudoise Assurances. J'ai reçu des informations sur la portée pratique de l'exclusion d'un travail dangereux (décision d'inaptitude). Je fournirai des efforts raisonnablement exigibles afin de minimiser les pertes de revenu (obligation de diminuer le dommage). Si ce n'est pas déjà fait, je m'annoncerai immédiatement à l'office de l'assurance-invalidité (OAI) du canton de mon domicile en vue d'éventuelles mesures de reclassement ainsi qu'à l'assurance-chômage (AC).

J'ai reçu des informations sur la procédure ainsi que sur les conditions à remplir pour l'octroi d'une indemnité journalière de transition ou d'une indemnité pour changement d'occupation. J'ai également obtenu un extrait de l'Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA).

Lieu et date:

Genève, le 02.05.2024

Signature de l'assuré/e:

Extraits d'Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)

Art. 50 b. Maladies professionnelles

# Difficultés rencontrées

---

- Pas d'analyse des circonstances en interne
- Pas d'assistance du service santé dans les démarches
- Manque d'empathie de l'assurance
- Confusion dans la gestion du dossier
- Difficultés ++ à obtenir les rapports médicaux dans les mains du service des urgences en France et des soins intensifs
- Difficultés à prouver le lien avec l'activité professionnelle
- Non reconnaissance

# Questions en suspens

---

- QUID de la communication interne entre le service RH, le service santé et le service sécurité ?
- Accompagnement des équipes dans la prévention du risque infectieux ?
- Connaissance du risque par les professionnels travaillant au contact des enfants en bas âge ?
- Pertinence de proposer un dépistage sérologique chez les femmes qui travaillent au contact des enfants en bas âge ?

# CMV et grossesse

---

- Impact sur le développement du fœtus
- Risque de séquelles durables et handicapantes sur le plan moteur et cérébral
- Transmission par le placenta et le lait maternel
- **En Suisse, le taux de primo-infection pendant la grossesse est estimé à 0,5 à 1% (chiffres HES-Vd)**
  - **400 à 800 femmes enceintes chaque année**
  - **450 nouveau-nés atteints d'une infection congénitale à CMV chaque année, dont 45 présentent des symptômes ou séquelles dès la naissance**
- **1ère cause de déficience neurosensorielle chez l'enfant, responsable de 10% des cas d'infirmité motrice-cérébrale.**

# CMV et grossesse

---

⇒ Aucune recommandation de dépistage au CMV pendant la grossesse

## POURQUOI ?

Peut-on proposer ce dépistage aux femmes qui travaillent avec les enfants en bas âge ?

⇒ Quelles mesures de prévention ?

- laver régulièrement leurs jouets, ne pas goûter les biberons ou sucer leurs couverts etc...
- ne pas embrasser un bébé qui pleure sur les joues
- ne pas aspirer le nez d'un bébé enrhumé sans précautions

Merci de votre attention !

---